

Financière de Tubize
Société Anonyme
Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0403.216.429
www.financiere-tubize.be

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 de Financière de Tubize (la « Société ») ont été établis par une résolution du conseil d'administration du 26 février 2015 et seront communiqués à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue le 22 avril 2015

Comptes consolidés

- Signalétique
- Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
- Etat consolidé de la situation financière
- Etat consolidé des flux de trésorerie
- Etat consolidé des variations de capitaux propres
- Notes

Bruxelles, le 26 février 2015
Le conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDES

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE: Financière de Tubize
Forme juridique: Société Anonyme
Adresse: Allée de la Recherche 60, 1070 Anderlecht, Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>

Numéro d'entreprise **BE 0403 216 429**

COMPTES CONSOLIDÉS à communiquer à l'assemblée générale du **22/04/2015**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2014** au **31/12/2014**

Exercice précédent du **01/01/2013** au **31/12/2013**

ADMINISTRATEURS

TESCH François, Président du Conseil d'Administration, Route de Bettembourg 45 boîte A, 1899 Luxembourg, Luxembourg

CHARLOFIN SA (BE 0480 726 753), Administrateur, Boslaan 2C, 8300 Knokke-Heist, Belgique, représentée par Karel Boone

DE PRET Arnoud, Administrateur, Château de Durnal, Rue de Mianoye 36, 5530 Yvoir, Belgique

JANSSEN Cyril, Administrateur, Rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

JANSSEN Charles-Antoine, Administrateur, Claire Colline, Chaussée de Bruxelles 110, 1310 La Hulpe, Belgique

JANSSEN Nicolas, Administrateur, Avenue Ernest Solvay 108, 1310 La Hulpe, Belgique

DU MONCEAU Evelyn, Administrateur, Avenue des Fleurs 14, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

DE HEMPTINNE Fiona, Administrateur, Fairlawn Grove 20, W4 5EH London, Royaume-Uni

VAN RIJCKEVORSEL Cédric, Administrateur, Chipstead Street 37, SW6 3S3 London, Royaume-Uni

FAVRE D'ECHALLENS Cynthia, Administrateur, Route d'Ottignies 74A, 1380 Lasne, Belgique

COMMISSAIRE

MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (BE 0428 837 889), Commissaire (B00021), Avenue Marcel Thiry 77/4, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, représentée par GOSSART Philippe (A01311)

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Notes	2014	2013 ^a
Quote-part dans le bénéfice d'UCB		71.556	58.473
Charges d'emprunts bancaires	3.2.6.	-9.980	-11.541
Produits d'intérêt		37	42
Frais généraux	3.4.	-650	-817
Bénéfice avant impôts		60.963	46.157
Impôts sur le résultat	3.3.1.	-118	-1.739
Bénéfice		60.845	44.418
Autres éléments du résultat global, après impôt, qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	3.1.5.	-39.860	2.241
Autres éléments du résultat global, après impôt, qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie	3.2.7.	1.360	7.776
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	3.1.5.	84.153	-25.052
		85.513	-17.276
Autres éléments du résultat global		45.653	-15.035
Résultat global		106.498	29.383
Bénéfice attribuable aux			
Propriétaires de la société mère		60.845	44.418
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat global attribuable aux			
Propriétaires de la société mère		106.498	29.383
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (en €)			
De base et dilué	4.1	1,36	1,00

^a Retraité (voir note 2.5.)

Etat consolidé de la situation financière

€ 000 31 décembre	Notes	2014	2013 ^a	1 janvier 2013 ^a
Participation dans UCB	3.1.1.	1.835.036	1.749.576	1.745.318
Obligation UCB		-	-	607
Actifs non-courants		1.835.036	1.749.576	1.745.925
Paiements d'avance	3.2.4.	33	27	-
Trésorerie et équivalents	3.2.5.	355	477	193
Actifs courants		388	504	193
Actifs		1.835.424	1.750.080	1.746.118
Capitaux propres				
		1.621.876	1.496.850	1.452.586
Emprunts bancaires	3.2.6.	138.305	167.003	205.701
Instruments financiers de couverture	3.2.7.	4.911	7.643	12.808
Impôts différés	3.3.4.	20.033	20.778	20.500
Passifs non-courants		163.249	195.424	239.009
Emprunts bancaires	3.2.6.	46.053	55.192	50.437
Instruments financiers de couverture	3.2.7.	3.453	1.864	3.357
Fournisseurs et autres créditeurs	3.2.8.	793	750	729
Passifs courants		50.299	57.806	54.523
Passifs		213.548	253.230	293.532
Capitaux propres et passifs				
		1.835.424	1.750.080	1.746.118

^a Retraité (voir note 2.5.)

Etat consolidé des flux de trésorerie

€ 000	Notes	2014	2013 ^a
Bénéfice avant impôts		60.963	46.157
Produits d'intérêt		-37	-42
Charges d'emprunts bancaires	3.2.6.	9.980	11.541
Quote-part dans le bénéfice d'UCB		-71.556	-58.473
Variations d'actifs et de passifs opérationnels		37	-6
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-613	-823
Dividendes reçus		69.025	67.697
Intérêts reçus		37	42
Remboursement obligation UCB		-	600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		69.062	68.339
Dividendes versés		-21.412	-21.412
Intérêts et commissions payés		-8.159	-10.820
Remboursement d'emprunts bancaires		-39.000	-35.000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-68.571	-67.232
Total des flux de trésorerie		-122	284
Trésorerie et équivalents début de période	3.2.5.	477	193
Trésorerie et équivalents fin de période	3.2.5.	355	477

^a Retraité (voir note 2.5.)

Etat consolidé des variations de capitaux propres

	Capital et primes d'émission (note 3.5.)	Perpétuel subordonné	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2014	236.225	107.776	1.344.343	-61.237	22.418	-171.735	-2.217	1.129	20.148	1.496.850
Dividendes			-21.412							-21.412
Résultat global			60.845							60.845
- Bénéfice										
- Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB					-39.860	94.904	6.375	-17.126		44.293
- Couverture de flux de trésorerie								1.360		1.360
			60.845		-39.860	94.904	6.375	-15.766		106.498
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB										
- Paiements fondés sur des actions			10.451							10.451
- Transferts dans les réserves			-3.812	3.812						0
- Actions propres				-5.846						-5.846
- Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-7.967							-7.967
- Composante capitaux propres des dettes convertibles					-14.163					-14.163
- Extinction des dettes convertibles (note 3.1.6.)			159.887	-2.034	-14.163					159.887
			158.559							142.362
Modifications au pourcentage de la participation dans UCB suite à la variation du nombre d'actions propres détenues par UCB										
- La dilution entraînée par la conversion des obligations convertibles (note 3.1.6.)		-439	-8.617	250	-91	700	9	-34	-82	-8.304 ^a
		-6.330	-98.619	3.597	-1.317	10.087	130	-483	-1.183	-94.118 ^b
		-6.769	-107.236	3.847	-1.408	10.787	139	-517	-1.265	-102.422
Solde au 31/12/2014	236.225	101.007	1.435.099	-59.424	-33.013	-66.044	4.297	-15.154	18.883	1.621.876

^a Contrepartie de la diminution de la valeur comptable de la participation dans UCB (-8.080) et de l'augmentation des passifs d'impôt différé (-224)

^b Contrepartie de la diminution de la valeur comptable de la participation dans UCB (-95.647) et des passifs d'impôt différé (+1.529)

Etat consolidé des variations de capitaux propres

	Capital et primes d'émission (note 3.5.)	Perpétuel Subordonné	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2013	236.225	106.689	1.344.064	-86.482	17.755	-137.513	-942	-9.733	19.945	1.490.008
Quote-part dans les changements de l'actif net d'UCB lors de la première application d'IFRS 10			-37.422							-37.422
Solde au 01/01/2013 (retraité)	236.225	106.689	1.306.642	-86.482	17.755	-137.513	-942	-9.733	19.945	1.452.586
Dividendes			-21.412							-21.412
Résultat global ^a			44.418							44.418
- Bénéfice			44.418							44.418
- Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB					2.241	-32.973	1.264	9.185		-22.811
- Couverture de flux de trésorerie					2.241	-32.973	-1.264	7.776		-7.776
			44.418					16.961		29.383
Quote-part dans les autres variations des actifs nets d'UCB										
- Paiements fondés sur des actions			7.597							7.597
- Transferts dans les réserves			-3.130	9.219				-6.089		0
- Actions propres				16.905						16.905
- Options d'achat/vente d'intérêts minoritaires					2.242					2.242
- Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-8.501							-8.501
			-4.034	26.124	2.242			-6.089		18.243
Modifications au pourcentage de la participation dans UCB suite à la variation du nombre d'actions propres détenues par UCB		1.087	18.729	-879	180	-1.249	-11	-10	203	18.050
Solde au 31/12/2013	236.225	107.776	1.344.343	-61.237	22.418	-171.735	-2.217	1.129	20.148	1.496.850

^a retraité (voir note 2.5.)

Notes

1. Informations générales
2. Méthodes comptables
 - 2.1. Bases de préparation des états financiers consolidés
 - 2.2. Bases de consolidation
 - 2.3. Résumé des autres principales méthodes comptables
 - 2.3.1. Emprunts bancaires
 - 2.3.2. Couverture de flux de trésorerie
 - 2.3.3. Impôts sur le résultat
 - 2.4. Jugements, estimations comptables et hypothèses
 - 2.5. Première application des nouvelles normes et interprétations et des amendements des anciennes normes et interprétations
 - 2.6. Impact de l'application future des nouvelles normes publiées et des amendements publiés des anciennes normes
3. Informations supplémentaires concernant les éléments présentés dans les états financiers de base
 - 3.1. Participation dans UCB
 - 3.1.1. Valeur comptable
 - 3.1.2. Juste valeur
 - 3.1.3. Informations financières résumées concernant UCB
 - 3.1.4. Concert
 - 3.1.5. Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB
 - 3.1.6. Conversion des obligations convertibles d'UCB
 - 3.2. Instruments financiers
 - 3.2.1. Instruments financiers par catégorie
 - 3.2.2. Risques liés aux instruments financiers
 - 3.2.3. Justes valeurs des instruments financiers
 - 3.2.4. Paiements d'avance
 - 3.2.5. Trésorerie et équivalents
 - 3.2.6. Emprunts bancaires
 - 3.2.7. Instruments financiers de couverture
 - 3.2.8. Fournisseurs et autres créditeurs
 - 3.3. Impôts sur le résultat
 - 3.3.1. Actifs et passifs d'impôt différé
 - 3.3.1. Mouvement des passifs nets d'impôt différé
 - 3.3.3. Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable
 - 3.4. Frais généraux
 - 3.5. Gestion du capital
4. Autres notes
 - 4.1. Résultat par action
 - 4.2. Dividende
 - 4.3. Transactions avec les parties liées
 - 4.3.1. Actionnaires
 - 4.3.2. Administrateurs
 - 4.3.3. Directeur
 - 4.3.4. UCB

1. Informations générales

Financière de Tubize (la Société) est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé à 1070 Bruxelles, Allée de la Recherche 60. Ses actions sont cotées en bourse sur NYSE Euronext Bruxelles.

L'activité principale de la Société est la détention et la gestion d'une participation de 34,12% dans UCB, une société biopharmaceutique constituée et domiciliée en Belgique et dont les actions sont cotées en bourse sur NYSE Euronext Bruxelles.

2. Méthodes comptables

2.1. Bases de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur. Dans l'état de la situation financière les éléments courants et non courants sont présentés séparément.

Distinction entre les éléments courants et non courants

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsqu'il se compose de trésorerie ou équivalents, ou lorsque la Société s'attend à réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsqu'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont toujours classés en non courants.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour évaluer la juste valeur, d'une part, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et, d'autre part, en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Toutes les données d'entrée sont classées dans une hiérarchie des justes valeurs selon les trois niveaux suivants:

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – données d'entrée, autres que celles du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement

Niveau 3 – données non observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente, la Société évalue à chaque date de clôture à quel moment, le cas échéant, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie s'est produit.

Aux fins des informations à fournir concernant les justes valeurs (voir note 3.2.3.), la Société a déterminé des catégories d'actifs et de passifs sur base des postes présentés dans l'état de la situation financière.

2.2. Bases de consolidation

Etant donné que la Société est l'actionnaire de référence d'UCB, le conseil d'administration a décidé de préparer et de publier des comptes consolidés sur base volontaire, en continuité avec les années précédentes et ayant comme objectif de fournir une information utile et complète au marché.

La composition du périmètre de consolidation et l'établissement des comptes consolidés sont régis uniquement par les normes IFRS. Sur base des définitions, des critères et du guide d'application

contenus dans la norme IFRS 10 *Etats financiers consolidés*, entrée en vigueur à compter de l'exercice 2014, le conseil d'administration estime que la Société ne contrôle pas UCB au sens des définitions et des critères de cette norme. La Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée telle que la définit la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable selon laquelle la participation dans UCB est initialement comptabilisée à son coût historique et ensuite ajustée pour prendre en compte les changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB postérieurs à l'acquisition. Ces changements peuvent se produire s'il y a des modifications apportées au pourcentage de la participation de la Société dans UCB (« changements de type 1 ») ou, sans qu'il y ait des modifications apportées au pourcentage de la participation, en cas de changements dans l'actif net d'UCB qui sont attribuables à Financière de Tubize (« changements de type 2 »). L'impact des changements de type 1 est comptabilisé dans l'état consolidé des variations de capitaux propres. L'impact des changements de type 2 est comptabilisée comme suit: la quote-part de la Société dans les profits et pertes d'UCB figure au résultat net dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global; sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB est constatée dans les autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global; et sa part dans les autres changements de l'actif net d'UCB est comptabilisée dans l'état consolidé des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation. Le *goodwill* à l'acquisition de la participation est inclus dans la valeur comptable de la participation et ne fait pas l'objet de tests individuels de dépréciation; en revanche l'entièreté de la valeur comptable de la participation fait l'objet de tests de dépréciation, qui consistent à comparer sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente) à sa valeur comptable, chaque fois que l'application des dispositions d'IAS 39 indique que la participation aurait pu se déprécier.

2.3. Résumé des autres principales méthodes comptables

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un impact sur la situation financière et les résultats de la Société.

2.3.1. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par des remboursements à la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme une extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus), escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme une extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les

commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

2.3.2. Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêts pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, à la fois à la conclusion de la couverture et de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêts ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêts sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction y imputables sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêts sont remesurés par la suite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêts est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la direction révoque la désignation en tant que couverture.

Le prix net des swaps de taux d'intérêt est classé comme un actif ou passif non-courant si la durée résiduelle des emprunts bancaires couverts est supérieure à douze mois et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle des emprunts bancaires couverts est inférieure à douze mois. Les intérêts courus sont classés comme courants.

Les intérêts courus à payer et à recevoir d'un même swap sont compensés dans l'état de la situation financière. Il en va de même pour les produits et charges d'intérêts dans l'état du résultat net.

2.3.3. Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, sera d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non courants.

2.4. Jugements, estimations comptables et hypothèses

L'établissement des comptes consolidés nécessite de la part du conseil d'administration l'application de jugements, d'estimations comptables et d'hypothèses qui affectent les montants présentés. Les jugements, hypothèses et estimations clés sont, le cas échéant, expliqués dans les notes pertinentes.

2.5. Première application des nouvelles normes et interprétations et des amendements des anciennes normes et interprétations

Certaines nouvelles normes IFRS s'appliquent pour la première fois en 2014. Leur impact sur les comptes consolidés de la Société est décrit ci-après.

Les nouvelles normes IFRS sur les comptes consolidés (IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12), les amendements des anciennes normes IAS 27 et 28, les dispositions transitoires (amendements des normes IFRS 10, 11 et 12) et les entités d'investissement (amendements des normes IAS27, IFRS 10 et IFRS 12)

La nouvelle norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle. L'application de la norme IFRS 10 pourrait changer quelles entités sont à inclure dans le périmètre de consolidation d'une société mère. Sur base des définitions, des critères, du guide d'application et des dispositions transitoires contenus dans la norme IFRS 10, le conseil d'administration estime que la Société ne contrôle pas UCB au regard des critères des normes IFRS (voir note 2.2.).

Suite à l'adoption de la nouvelle norme IFRS 10, UCB consolide pour la première fois deux entités chargées de gérer les études cliniques du groupe. L'application rétrospective de ce changement a conduit à retraiter certains chiffres comparatifs dans les comptes consolidés d'UCB. La Société a retraité ses chiffres comparatifs pour sa quote-part dans les retraitements effectués par UCB.

€ 000	31/12/2013	01/01/2013
Participation dans UCB	-54.654	-37.422
Total des actifs	-54.654	-37.422
Capitaux propres	-54.654	-37.422

€ 000	2013
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	-17.288
Bénéfice	-17.288
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	+56
Résultat global	-17.232

La norme IFRS 10 ne change pas les règles à appliquer pour la préparation des états financiers consolidés; les règles existantes de la norme IAS 27 sont transférées vers la norme IFRS 10 sans modification. Ce qui reste dans la norme IAS 27 comprend les règles comptables et les informations à fournir sur les participations dans les filiales, les coentreprises et les entités associées, lorsque la société mère est tenue de présenter des états financiers individuels. Ses comptes annuels (non consolidés) n'étant pas préparés sur la base des normes IFRS, la Société n'est plus concernée par la norme IAS 27.

La norme IAS 28 révisée prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et coentreprises. La méthode de la mise en équivalence que la Société applique pour la comptabilisation de sa participation dans UCB n'est pas modifiée.

La nouvelle norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 et couvre tous les accords dans lesquels il y a un contrôle en commun. La Société n'est pas impliquée dans de tels accords.

La nouvelle norme IFRS 12 intègre toutes les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. Les dispositions de la norme IFRS 12 ont été prises en considération pour la préparation des notes aux présents comptes.

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement énoncée au paragraphe 27 de la norme IFRS 10 modifiée, ne sont pas tenues de consolider leurs filiales. Ces entités doivent évaluer leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net. N'ayant pas de filiales au regard des critères des normes IFRS (voir note 2.2.), la Société n'est pas concernée par cette disposition.

Compensation d'actifs et de passifs financiers – Amendement de la norme IAS 32

Ces amendements clarifient la notion « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et les critères auxquels un système de règlement brut doit répondre pour donner droit à la compensation. La compensation pratiquée par la Société au niveau des intérêts courus d'un même swap n'est pas affectée par ces amendements.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture – Amendement de la norme IAS 39

Ces amendements donnent la possibilité de maintenir la comptabilité de couverture dans les situations où un dérivé qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation lorsque celle-ci répond à certaines conditions. Les dérivés de la Société n'ont pas fait l'objet de novation dans le courant de l'exercice écoulé.

Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers – Amendement de la norme IAS 36

Ces amendements clarifient que le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable est limité au montant recouvrable des actifs dépréciés lorsque ce montant est basé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Société n'a pas d'actifs dépréciés.

2.6. Impact de l'application future des nouvelles normes publiées et des amendements publiés des anciennes normes

Les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et les amendements des anciennes normes et interprétations qui ont été publiés et approuvés par l'Union Européenne mais dont l'application n'est pas encore obligatoire en 2014, sont discutés ci-après. Le cas échéant, la Société adoptera ces nouvelles normes et interprétations à partir du moment où leur application est obligatoire. Il est fait également référence à la note d'UCB en la matière; par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront impactés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB.

IFRIC 21 – Droits ou taxes (applicable à partir de l'exercice 2015)

L'objectif de l'interprétation IFRIC 21 est de fournir des indications sur le traitement des droits ou taxes qui sont dans le champ d'explication de la norme IAS 37. Les activités de la Société ne donnent pas lieu à de tels droits ou taxes. Cette interprétation n'est donc pas pertinente pour la Société.

Amendements d'IAS 19 – Régimes à prestations définies: cotisations des membres du personnel (applicable à partir de l'exercice 2016)

Les amendements visent à simplifier et à clarifier la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel ou par des tiers à un régime à prestations définies. La Société n'ayant pas de personnel, elle n'est pas impactée par ces modifications.

Améliorations annuelles

Le processus périodique d'amélioration de l'IASB vise à simplifier et clarifier les normes.

Le cycle 2010-2012 (applicable à partir de l'exercice 2016) inclut des amendements d'IFRS 2, 3 et 8, et d'IAS 16, 24, 37, 38 et 39.

Le cycle 2011-2013 cycle (applicable à partir de l'exercice 2015) inclut des amendements d'IFRS 3 et 13, et d'IAS 40.

Il est peu probable que les améliorations des deux cycles auront un impact significatif pour la Société.

3. Informations supplémentaires pour les éléments présentés dans les états financiers de base

3.1. Participation dans UCB

3.1.1. Valeur comptable

€ 000	2014	2013
Valeur début de période		1.782.740
Quote-part dans le retraitement d'UCB en conséquence de l'adoption d'IFRS 10		-37.422
Valeur retraitée début de période	1.749.576	1.745.318
Distribution	-69.025	-67.697
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	71.556	58.473
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 3.1.5.)	44.293	-22.811
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB ^a	142.362	18.243
Impact des modifications apportées au pourcentage de la participation suite à		
- La variation des actions propres détenues par UCB	-8.080	18.050 ^b
- La dilution entraînée par la conversion des obligations convertibles	-95.647	-
Valeur fin de période	1.835.036	1.749.576

3.1.2. Juste valeur

31 décembre	2014	2013
Nombre d'actions UCB	66.370.000	66.370.000
Cours de bourse UCB (€)	63,20	54,14
Juste valeur de la participation dans UCB (€ 000)	4.194.584	3.593.272
Valeur comptable (€ 000)	1.835.036	1.749.576
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable (€ 000)	2.359.548	1.843.696

3.1.3. Informations financières résumées concernant UCB

Etat résumé de la situation financière

€ 000 000	2014	2013 ^c
31 décembre		
Actifs non courants	7.647	7.336
Actifs courants	2.501	2.424
Passifs non courants	-2.970	-3.092
Passifs courants	-2.336	-2.345
Capitaux propres	4.842	4.323
Intérêts minoritaires	-160	-131
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	5.002	4.454

Etat résumé du résultat global

€ 000 000	2014	2013 ^c
Chiffre d'affaires	3.344	3.133
Bénéfice des activités poursuivies	105	67
Bénéfice des activités abandonnées	94	78
Autres éléments du résultat global	110	-58
Résultat global	309	87

Réconciliation des informations financières résumées à la valeur comptable de la participation

€ 000 000	2014	2013
31 décembre		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	5.002	4.454
Participation de la Société ^d	34,2669%	36,5636%
Quote-part de la Société dans les capitaux propres d'UCB	1.714	1.628
Goodwill sur acquisition	121	121
Valeur comptable de la participation dans UCB	1.835	1.749

^a Pour un détail par rubrique des capitaux propres, voir l'état des variations de capitaux propres

^b Dont 16.885 concerne un ajustement rétrospectif relatif aux périodes antérieures au 1^{er} janvier 2013

^c Retraité en conséquence de l'adoption d'IFRS 10

^d Pour le calcul du pourcentage les actions propres détenues par UCB sont exclues du dénominateur

3.1.4. Concert

La Société est le principal actionnaire d'UCB. Elle agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung. Leurs participations peuvent être résumées comme suit:

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2014	2013	2014	2013
Financière de Tubize	66.370.000	66.370.000	34,12	36,18
Schwarz Vermögensverwaltung	2.471.404	2.471.404	1,27	1,35
Total	68.841.404	68.841.404	35,39	37,53

3.1.5. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2014			2013		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net						
- Réévaluation des obligations au titre de plans de pension à prestations définies	-43.900	4.040	-39.860	2.296	-55	2.241
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net						
- Ecart de conversion	94.904	-	94.904	-33.029	55	-32.974
- Résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente	6.375	-	6.375	-1.263	-	-1.263
- Part efficace sur couverture de flux de trésorerie	-17.126	-	-17.126	9.185	-	9.185
	84.153	-	84.153	-25.107	55	-25.052
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	40.253	4.040	44.293	-22.811	-	-22.811

3.1.6. Conversion des obligations convertibles

UCB SA a procédé à deux augmentations de capital (le 27 février 2014 et le 13 mars 2014), ce qui a entraîné une certaine dilution de la participation de Tubize dans le capital d'UCB. Ces augmentations de capital font suite à l'émission par UCB, en 2009, de 10.000 obligations convertibles pour une valeur nominale totale de € 500 millions, venant à échéance en 2015. Les conditions d'émission permettaient à UCB de procéder, dans certaines conditions, au remboursement (en numéraire) anticipé de la totalité des obligations convertibles en circulation. Ce droit a été exercé par UCB en raison du fait que le cours de l'action UCB a été supérieur à € 50,3698 chacun des 20 jours de cotation jusqu'au 20 janvier 2014 (compris). Dans ce cas, plutôt que de recevoir un remboursement en espèces, les obligataires pouvaient exercer leurs droits de conversion au prix de € 38,746 par action ordinaire. Au total, 9.985 obligations convertibles ont ainsi été converties, ce qui a donné lieu à l'émission de 11.078.506 nouvelles actions UCB et l'attribution de 1.806.638 actions UCB existantes à UCB Lux, une société filiale d'UCB qui avait acquis, en 2012, 1.400 obligations convertibles pour une valeur nominale de € 70 millions. Les 15 obligations convertibles restantes ont été remboursées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus. UCB n'a donc plus d'obligations convertibles en circulation. Suite à cette opération, le nombre total d'actions représentatives du capital d'UCB a été porté de 183.427.152 à 194.505.658. La participation de la Société (inchangée à 66.370.000 actions) a dès lors été diluée de 36,18% à 34,12%. La valeur comptable de la participation dans UCB et les capitaux propres de la Société ont augmenté de € 64.240k.

	€ 000
Dilution de la participation de la Société	-95.647
Quote-part de la Société dans l'extinction des dettes convertibles	159.887
Total	64.240

Ces montants sont directement comptabilisés dans l'état des variations de capitaux propres.

3.2. Instruments financiers

3.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés de couverture	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
31 décembre						
Paievements d'avance	32	27				
Trésorerie et équivalents	355	477				
Emprunts bancaires			-184.358	-222.195		
Instruments financiers de couverture					-8.364	-9.507
Fournisseurs et autres créditeurs			-793	-750		
Total	387	504	-185.151	-222.945	-8.364	-9.507

Les emprunts bancaires et les instruments financiers de couverture y relatifs forment les catégories d'instruments financiers avec l'impact le plus significatif sur les comptes consolidés de la Société.

3.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe. Les justes valeurs de ces emprunts sont reprises à la note 3.2.3.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottant. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêts afin de couvrir la plus grande partie de ce risque (voir les notes 3.2.6. et 3.2.7.).

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts sont reprises à la note 3.2.6.

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

3.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Le tableau ci-après compare pour chaque catégorie d'instruments financiers les valeurs comptables et les justes valeurs:

€ 000	Niveau des données d'entrée dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2014	2013	2014	2013
31 décembre					
Paievements d'avance	-	32	27	32	27
Trésorerie et équivalents	-	355	477	355	477
Emprunts bancaires	2	-184.358	-222.195	-188.722	-229.416
Instruments financiers de couverture	2	-8.364	-9.507	-8.364	-9.507
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-793	-750	-793	-750

Les justes valeurs des paievements d'avance, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des fournisseurs et des autres créditeurs se rapprochent des valeurs comptables en raison des échéances proches de ces instruments.

Les justes valeurs des tirages et emprunts à taux flottant se rapprochent des valeurs comptables car les taux flottants reflètent les taux de marché à court terme.

La Société utilise une technique d'actualisation pour déterminer les justes valeurs de ses emprunts à taux fixe. Selon cette technique la juste valeur se calcule par l'actualisation des flux futurs d'intérêts et de remboursements en capital au moyen d'un taux d'actualisation qui correspond au taux d'emprunt de la Société à la date de clôture. Ce taux est basé sur des données d'entrée observables de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les taux du marché et les données d'entrée pour la marge.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des swaps d'intérêts de couverture. Ces techniques comprennent des modèles d'actualisation et incorporent des données d'entrée observables du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les courbes d'intérêts et les données d'entrée pour la marge.

Au cours de l'exercice 2014, il n'y a pas eu de transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre.

3.2.4. Paiements d'avance

€ 000 31 décembre	2014	2013
Primes d'assurances	23	23
Précompte mobilier	10	4
Total	33	27

3.2.5. Trésorerie et équivalents

€ 000 31 décembre	2014	2013
Dépôts à vue	154	476
Dépôts à court terme	200	-
Intérêts acquis	1	1
Total	355	477

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements à trois mois au plus qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les produits d'intérêts de la trésorerie et des dépôts à court terme sont comptabilisés dans l'état du résultat net en fonction du temps écoulé.

3.2.6. Emprunts bancaires

Résumé

€ 000 31 décembre	Non courant		Courant		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Tirages à taux flottant	-	-	-17.000	-16.000	-17.000	-16.000
Emprunts à taux flottant	-80.000	-110.000	-30.000	-40.000	-110.000	-150.000
Emprunts à taux fixe	-60.000	-60.000	-	-	-60.000	-60.000
Solde non amorti des frais de restructuration	1.695	2.997	1.302	1.302	2.997	4.299
Intérêts courus	-	-	-316	-487	-316	-487
Commissions de réservation courues	-	-	-39	-7	-39	-7
Total	-138.305	-167.003	-46.053	-55.192	-184.358	-222.195

Les tirages à taux flottant sont effectués sous la forme de *straight loans* à un an au plus dont les taux se situent entre 0,6446% et 0,8990% au 31 décembre 2014. Le risque de flux de trésorerie lié à ces tirages n'est pas couvert.

Les emprunts à taux flottant sont assortis de swaps de taux d'intérêts, convertissant ces emprunts en emprunts à taux fixe jusqu'à leurs échéances.

Les taux fixes sur les emprunts à taux fixe et sur les emprunts à taux variable couverts se situent entre 3,76% et 4,58% au 31 décembre 2014.

Les indemnités liées à la restructuration des dettes en 2009 (€ 9.252k) sont amorties sur la durée résiduelle des emprunts comme une composante des charges d'intérêts.

Marge disponible

Le 6 novembre 2014 la Société a annulé une ligne de crédit existante d'un montant de € 2.479k et a mis en place de nouvelles lignes de crédit à moyen terme à taux flottant, accordées par deux établissements de crédit belges pour un montant total de € 150 millions qui se réduira à € 100 millions au 30 juin 2019, à € 50 millions au 30 juin 2020 et à zéro au 6 novembre 2021.

Ces nouvelles lignes de crédit sont utilisables sous la forme de crédit de caisse (jusqu'à un montant maximum de € 75 millions) ou sous la forme d'avances fixes d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois (jusqu'à un montant maximum de € 150 millions, dont maximum € 75 millions peuvent avoir une durée de plus de 6 mois).

Combiné aux lignes de crédit existantes de € 210 millions, le montant total des lignes de crédit s'élève à € 360 millions, dont un montant de € 187 millions était utilisé au 31 décembre 2014, le solde de € 173 millions constituant la marge disponible.

Echéances

Le 11 juin 2014, la Société a rééchelonné ses dettes afin de (i) couvrir les besoins de financement au-delà de septembre 2017 en reportant l'échéance finale jusqu'à mai 2019, (ii) améliorer l'alignement des dates de remboursement aux dates d'encaissement du dividende UCB, et (iii) bénéficier des conditions de marché pour améliorer les taux de financement.

Ce rééchelonnement n'a pas donné lieu à une extinction de l'emprunt initial. Les commissions et frais encourus lors du rééchelonnement sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les échéances contractuelles de l'endettement au 31 décembre 2014 se présentent comme suit:

€ 000	Tirages à taux flottant	Emprunts à taux flottant	Emprunts à taux fixe	Total
08/05/2015	-17.000			
15/05/2015		-15.000		
29/07/2015		-15.000		
15/05/2016		-40.000		
30/09/2017		+15.000	-60.000	
15/05/2018		-50.000		
15/05/2019		-5.000		
Total	-17.000	-110.000	-60.000	-187.000

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 4.748.726 actions UCB au 31 décembre 2014. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 131.296k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les sûretés relatives aux tirages à taux flottant et aux emprunts à taux fixe doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 166% de l'encours des emprunts concernés (au 31 décembre 2014, le ratio se situait à 168%)
- Les sûretés relatives aux emprunts à taux flottant doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours des emprunts concernés (au 31 décembre 2014, le ratio se situait à 155%)
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB (au 31 décembre 2014, le ratio se situait à 4,46%)
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base non consolidée) doit être supérieur à 70% (au 31 décembre 2014, le ratio s'élevait à 86,64%).

Charges d'emprunts bancaires

Les charges d'emprunts bancaires reprises en résultat net peuvent être détaillées comme suit:

€ 000	2014	2013
Commissions de réservation	93	30
Charges d'intérêts	8.564	10.209
Amortissement des frais de restructuration	1.302	1.302
Frais de montage	21	-
Total	9.980	11.541

3.2.7. Instruments financiers de couverture

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêts (recevoir flottant, payer fixe) à des fins de couverture des risques de flux de trésorerie liés aux emprunts bancaires à taux flottant. L'amortissement contractuel des valeurs notionnelles correspond à l'échéancier contractuel des emprunts couverts.

€ 000 31 décembre	2014	2013
Juste valeur totale	-8.364	-9.507
Non courant	-4.911	-7.643
Courant	-3.453	-1.864
Intérêts courus	-1.612	-953
A payer	-1.880	-1.110
A recevoir	268	157
Prix net	-6.752	-8.554
Impôts différés (note 3.3.1.)	1.019	1.461
Prix net, après impôts	-5.733	-7.093
Prix net, après impôt, de l'exercice précédent	7.093	14.869
Autres éléments du résultat global, après impôts	1.360	7.776

3.2.8. Fournisseurs et autres créditeurs

€ 000 31 décembre	2014	2013
Fournisseurs	-39	-11
Rémunérations et charges sociales	-	-39
Dividendes non encaissés des années précédentes	-754	-700
Total	-793	-750

3.3. Impôts sur le résultat

3.3.1. Actifs et passifs d'impôt différé

€ 000 31 décembre	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Bénéfices reportés UCB	-20.033	-20.778	-20.033	-20.778	-	-
Solde non amorti des frais de restructuration	-1.019	-1.461	-1.019	-1.461	-	-
Passifs d'impôt différé	-21.052	-22.239	-21.052	-22.239	-	-
Swaps de taux d'intérêts de couverture	2.295	2.908	1.019	1.461	1.276	1.447
Crédits d'impôts non utilisés (dividendes non imposables)	43.644	41.659	-	-	43.644	41.659
Actifs d'impôt différé	45.939	44.567	1.019	1.461	44.920	43.106
Passifs nets d'impôt différé			-20.033	-20.778		

La norme IAS 12 prescrit la comptabilisation d'un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables. Cette disposition s'applique également aux bénéfices reportés d'UCB sauf si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera. En cohérence avec la conclusion que la Société ne contrôle pas UCB au regard des définitions et critères des normes IFRS (voir la note 2.2.), il est conclu que la Société ne contrôle pas complètement la politique de distribution d'UCB et, dès lors, ne contrôle pas la date à laquelle la différence temporelle s'inversera. Par conséquent, un passif d'impôt différé est comptabilisé sur 5% des bénéfices reportés d'UCB, qui sont imposables en cas de distribution.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d'impôt différé que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est 'probable' que la Société disposera d'un bénéfice imposable suffisant, lorsqu'il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui inversent, soit au cours de la même période que l'actif, soit au cours d'une période sur laquelle la perte résultant de l'actif pourra être reportée. Le passif d'impôt différé relatif à la différence temporelle liée à l'amortissement des indemnités de restructuration des dettes en 2009 peut être utilisé comme base pour la comptabilisation d'un actif d'impôt différé sur (une partie) de la différence temporelle liée à l'évaluation des swaps de taux d'intérêts de couverture. Le passif d'impôt différé relatif à la différence temporelle liée aux bénéfices reportés d'UCB ne peut être utilisé comme base pour la comptabilisation d'un actif d'impôt différé étant donné que la Société ne contrôle pas la date à laquelle cette différence temporelle s'inversera. L'actif d'impôt différé relatif aux crédits d'impôts non utilisés n'est pas comptabilisé en absence d'indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d'impôts non utilisés. Les crédits d'impôts n'ont pas de date d'expiration fixe.

3.3.2. Mouvement des passifs nets d'impôt différé

€ 000	2014	2013
Passifs nets d'impôt différé au 1^{er} janvier	-20.778	-20.500
- Augmentation des bénéfices reportés d'UCB	-560	-278
- Amortissement des frais de restructuration	442	-1.461 ^a
Total des impôts dans le résultat net	-118	-1.739
- Couvertures des flux de trésorerie	-442	1.461 ^b
Total des impôts dans les autres éléments du résultat global	-442	1.461
Impact des modifications au pourcentage de la participation de la Société dans UCB entraînés par		
- La variation des actions propres détenues par UCB	-224	-
- La conversion des obligations convertibles	1.529	-
Total des impôts comptabilisés dans l'état des variations de capitaux propres	1.305	-
Passifs nets d'impôt différé au 31 décembre	-20.033	-20.778

3.3.3. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2014	2013 ^c
Bénéfice avant impôts	60.963	46.157
Taux d'imposition applicable	33,99%	33,99%
Impôts théoriques	-20.721	-15.689
Impôts comptabilisés	-118	-1.739
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	-20.603	-13.950
Dividendes	-23.462	-23.010
Quote-part dans le résultat d'UCB	24.322	19.875
Dividendes non imposables	19.861	18.824
Augmentation des bénéfices reportés imposables d'UCB	-560	-278
Amortissement des frais de restructuration	442	-1.461
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	20.603	13.950

3.4. Frais généraux

€ 000	2014	2013
Rémunérations des administrateurs	94	60
Assurances administrateurs	45	23
Frais de personnel	-6	130
Gestion journalière	204	178
Honoraires professionnels	75	72
Commissions d'agent payeur	18	48
Dématérialisation de la réserve d'échange	-	68
Cotisations (FSMA, Euronext, Euroclear)	139	135
Publicités financières	49	66
Don	25	20
Frais de banque	2	4
Divers	5	13
Total	650	817

3.5. Capital

Aux fins de la gestion de son capital, la Société entend par capital le capital souscrit, la réserve de primes d'émission et toutes les catégories des réserves présentées dans l'état des variations de capitaux propres.

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.226k. Le capital au 31 décembre 2014 est représenté par 44.608.831 actions sans valeur nominale, inchangées par rapport au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 23.921.459 au 31 décembre 2014; les autres actions sont dématérialisées. Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires. Dans le nombre total des actions sont comprises 2.277 actions dont les titulaires ne se sont pas fait connaître et

^a Dont un ajustement de -1.904k relatif aux périodes antérieures au 1er janvier 2013

^b Dont un ajustement de 1.904k relatif aux périodes antérieures au 1er janvier 2013

^c Retraité (voir note 2.5.)

157.059 actions qui représentent une réserve d'échange pour les droits d'attribution, tant émis qu'en réserve; ces actions non identifiées ou réservées n'ont pas de droit de vote ni droit au dividende.

La Société gère la structure de son capital en fonction de sa participation dans UCB et de son endettement. L'objectif de la gestion du capital est d'assurer la conformité avec tous les covenants financiers. Le non-respect des covenants financiers donne le droit aux banquiers de mettre fin aux emprunts avec effet immédiat. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013 il n'y a pas eu de violation des covenants financiers. Voir également la note 3.2.6. pour plus d'informations concernant la nature et le calcul des covenants.

4. Autres notes

4.1. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice (44.608.831).

4.2. Dividendes

Les dividendes bruts distribués au cours de chacune des années 2014 et 2013 (relatifs aux exercices comptables 2013 et 2012) s'élevaient à € 0,48 par action, soit un montant total de € 21.412k.

Pour l'exercice 2014, une proposition de dividende brut de € 0,48 par action, soit un montant total de € 21.412k, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 22 avril 2015. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.3. Transactions avec les parties liées

4.3.1. Actionnaires

Sur base des notifications reçues par la Société, la structure de l'actionnariat au 31 décembre 2014 peut être résumée comme suit:

	Droits de vote	%
Financière Eric Janssen SPRL	8.525.014	19,11
Daniel Janssen	5.881.677	13,19
Altaï Invest SA	4.969.795	11,14
Barnfin SA	3.899.833	8,74
Jean van Rijckevorsel	7.744	0,02
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	23.284.063	52,20
Autres actionnaires	21.324.768	47,80
Total des droits de vote	44.608.831	100,00

Altaï Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les actionnaires de référence agissent de concert. Les modalités du concert sont reprises dans un pacte d'actionnaires dont les éléments clés peuvent être résumés comme suit:

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Tubize en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au conseil d'administration de Financière de Tubize.

Au sein de ce conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.

- Les parties s’informent préalablement des projets d’acquisitions et de cessions significatives d’actions de Financière de Tubize. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Les actionnaires de référence n’ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d’actionnaire ou, le cas échéant, d’une représentation au conseil d’administration.

4.3.2. Administrateurs

Le conseil est actuellement composé comme suit:

Nom	Fonction	Début mandat	Fin mandat
François Tesch	Président et administrateur indépendant	25/04/2012	27/04/2016
Evelyn du Monceau	Administrateur	26/04/2011	22/04/2015
Cédric van Rijckevorsel	Administrateur	24/04/2013	26/04/2017
Cyril Janssen	Administrateur	26/04/2011	22/04/2015
Charles-Antoine Janssen	Administrateur	26/04/2011	22/04/2015
Arnoud de Prêt	Administrateur	23/04/2014	25/04/2018
Nicolas Janssen	Administrateur	23/04/2014	25/04/2018
Fiona de Hemptinne	Administrateur	23/04/2014	25/04/2018
Cynthia Favre d’Echallens	Administrateur	23/04/2014	25/04/2018
Charlofin NV, représentée par Karel Boone	Administrateur indépendant	23/04/2014	25/04/2018

Le mandat d’administrateur est rémunéré par un émolument fixe qui s’élève actuellement à € 10.000 par an. Il ne comporte aucune rémunération variable liée au résultat ou à d’autres critères de performance. L’administrateur ne bénéficie pas davantage d’un droit à des options sur actions ou à un régime de pension extra-légale.

Le président du conseil d’administration est rémunéré par un émolument fixe double de celui d’un administrateur.

Evelyn du Monceau, Arnoud de Pret, Charles-Antoine Janssen et Cédric van Rijckevorsel siègent également au conseil d’administration d’UCB. Les rémunérations qu’ils perçoivent pour leurs fonctions d’administrateur d’UCB sont fixées selon la politique de rémunération d’UCB et peuvent être résumée comme suit pour l’exercice 2014:

€ 000	Evelyn du Monceau	Arnoud de Pret	Cédric van Rijckevorsel	Charles-Antoine Janssen
Emoluments annuels	105,0	70,0	70,0	70,0
Jetons de présence (par séance)	1,5	1,0	1,0	1,0
Présidence de comités du conseil	20,0	30,0	-	-

4.3.3. Directeur

Pendant le premier semestre de l’exercice 2014, la fonction de directeur délégué à la gestion journalière a été exercée par la BVBA MVS Advisory Services (MVS-AS), représentée par son propriétaire-gérant, Marc Van Steenvoort. Ce dernier a repris les droits et obligations de MVS-AS et exerce, depuis le 1er juillet 2014, la fonction de directeur en nom personnel.

Les honoraires de gestion accordés à MVS-AS et Marc Van Steenvoort à charge de l’exercice 2014 s’élèvent respectivement à € 97k et à € 72k.

4.3.4. UCB

Voir les notes 2.2. et 3.1. pour les informations relatives aux relations avec UCB.